

**LIGUE
BRETAGNE
FFHANDBALL**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Procédure AG électorale
HANDBALL BRETAGNE**

Samedi 1er Juin 2024

HBZH 

ÉCHÉANCES

30 Avril 2024	convocation à l'Assemblée Générale électorale
02 Mai 2024 17h00 siège LBHB	date limite de réception ou de dépôt des listes
02 au 05 mai 2024	constitution de la commission* de contrôle des opérations électorales
06 au 11 mai 2024	date limite de validation de la commission* de contrôle des opérations électorales
17 mai 2024	date limite pour l'envoi de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale et de la publication des candidats

* la commission de contrôle des opérations électorales est désignée par le CA de la Ligue, et composée de 3 membres non candidats aux élections.

PROCÉDURE DE CANDIDATURES

ATTENTION : les candidatures doivent être réceptionnées obligatoirement avant le 02 mai 2024 à 17h00.

Les dossiers réceptionnés après ces limites ne seront pas pris en compte.

2 possibilités :

- dépôt en main propre auprès du service administratif de la Ligue de Bretagne de handball : un récépissé de réception sera alors remis
- par envoi postal : il appartient aux candidats de s'assurer que le courrier soit arrivé au siège de la Ligue de Bretagne le 02 mai 2024 (date limite de réception)

Chaque dossier de candidature doit être dans une enveloppe fermée (dite enveloppe intérieure) qui portera le nom et les coordonnées mail et téléphoniques du responsable de liste. Cette enveloppe devra être elle-même glissée dans une enveloppe adressée à la LBHB, "Commission de Contrôle des élections", 7 rue de Vezin 35000 RENNES.

La commission de contrôle des opérations électorales est seule habilitée à vérifier le contenu de l'enveloppe fermée (dite enveloppe intérieure).

En plus des documents imprimés, une version électronique devra être incluse dans l'enveloppe intérieure pour deux documents, au moyen d'une clé USB : le projet et le formulaire de la liste détaillée (le renseignement sur les personnes qui composent la liste)

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SCRUTIN DE LISTE MAJORITAIRE À 1 TOUR

21 MEMBRES ÉLUS

Si quorum non atteint :	Convocation au moins 7 jours après la première date
Surveillance des opérations électorales :	Commission de contrôle présidée par un membre du CA Fédéral ou 1 membre du CROS Bretagne (à confirmer par le CA de la Ligue)

- la liste doit être complète, (nom-prénom date et lieu de naissance, profession, club et numéro de licence)
- L'écart entre le nombre d'hommes et de femmes ne doit pas être supérieur à un.
- la liste doit obligatoirement comporter un médecin
- la liste doit comporter un Titre
- la liste doit être accompagnée d'un projet pour le territoire
- chaque candidat doit être licencié à la FFHB dans une structure dont le siège social est en Bretagne
- la liste devra comporter au moins 12 candidats issus de chacun des 4 départements (3 par département) licenciés dans le département qu'ils représentent. (art. 11.2.5 des statuts et art. 15 du RI)

DÉCLARATION DE CANDIDATURES

FORMULAIRES A UTILISER :

- Déclaration collective (Formulaire 01), avec le tableau des renseignements sur les personnes qui composent la liste (Formulaire 02), avec les déclarations individuelles signées par chaque candidat (Formulaire 03).
- Envoi en recommandé avec AR, ou dépôt au siège de la LBHB avec délivrance d'un récépissé.

ATTENTION : les candidatures doivent être réceptionnées obligatoirement avant le 02 mai 2024 à 17h00

ADRESSE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

LIGUE DE BRETAGNE DE HANDBALL - COMMISSION DE CONTRÔLE DES ELECTIONS
7 RUE DE VEZIN, 35000 RENNES

**LIGUE
BRETAGNE
FFHANDBALL**



www.handball-bretagne.bzh

HBZH 